

Nombre de délégués en exercice au Comité syndical : 59
Délégués présents : 31
Absents : 28

Vote(s) pour : 31
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0
Pouvoir(s) : 0

Date de convocation : 27 mars 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 3 avril 2024

* * *

Sous la présidence de Monsieur Henri HASSER, Président du Syndicat mixte
Secrétaire de séance : Monsieur Denis BLOUET, Délégué Titulaire du Syndicat mixte du SCOTAM

Délibération n°2024-05-0304 : Affectation des résultats de l'exercice 2023

Exposé des motifs

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2311-5,

VU le compte administratif de l'exercice 2022 du Syndicat mixte chargé de l'élaboration et du suivi du SCOT de l'Agglomération Messine faisant apparaître les résultats suivants :

- La **section de fonctionnement** présente un résultat de fin d'exercice 2023 déficitaire de 45 319,30 € auquel il convient d'ajouter l'excédent reporté de 2022 de 629 296,33 € soit un excédent total cumulé de **583 977,03 €**.
- La **section d'investissement** affiche un résultat de fin d'exercice 2023 excédentaire de 91 538,18 € auquel il convient d'ajouter l'excédent reporté de 2022 de **162 338,51 €** soit un excédent total cumulé de **253 876,69 €**.
- Amenant ainsi un résultat cumulé excédentaire de **837 853,72 €**.

VU l'absence de restes à réaliser en dépenses et en recettes, d'où un résultat cumulé de **837 853,72 € conforme** aux reprises effectuées, section par section, lors du vote du Budget Primitif en Comité syndical du 31 janvier 2024,

Délibération

Le Bureau entendu,
Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

CONSTATE les résultats cumulés suivants :

- En section d'investissement pour un montant total de **253 876,69 €** ;
- En section de fonctionnement pour un montant total de **583 977,03 €**.

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement de **583 977,03 € (compte 002 Recette)** en report en section de fonctionnement.

DECIDE d'affecter le résultat cumulé d'investissement de **253 876,69 € (compte 001 Recette)** en report de la section d'investissement.

PREND ACTE que ces deux résultats ont fait l'objet d'une reprise anticipée section par section lors du vote du Budget Primitif de l'année 2024 en Comité syndical du 31 janvier 2024.

Pour extrait conforme
Metz, le 3 avril 2024

Le Président
Monsieur Henri HASSER

Le ou la secrétaire de séance
Monsieur Denis BLOUET



A handwritten signature in blue ink, consisting of several vertical and diagonal strokes.

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and strokes.